



Arcueil, le 18 septembre 2023

N° 0920/FCD/IDF/CS

Dossier suivi par : Claude PAILLET

Tél : 06.63.29.92.29

Email : claude.paillet@wanadoo.fr

NOTE D'ORGANISATION

Challenge national de tennis de table 2023

FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE

REFERENCE : Règlement Technique du challenge de tennis de table FCD 2023

XXXXXXXXXX

La Ligue Île-de-France de la Fédération des Clubs de la Défense (FCD) organise avec le soutien du Club Sportif et Artistique du Fort du Mont Valérien 92, le challenge national FCD de tennis de table qui se déroulera le dimanche 26 novembre 2023 à l'Espace sportif Roland Garros, à Châtillon (92320).

1 - ORGANISATION TECHNIQUE

Club organisateur :

Club Sportif et Artistique du Fort du Mont Valérien 92

Site de Suresnes – Base des loges

8, avenue du président Kennedy BP 40202

78102 Saint Germain en Laye

Président du Comité d'Organisation :

Fabien BOSSUS

Ligue Ile-de-France de la FCD

16 bis avenue prieur de la côte d'or

94114 Arcueil cedex

Responsable de l'organisation :

Conseiller Technique Sportif National

Claude PAILLET

22, rue de la poterie 92150 Suresnes

06.63.29.92.29 – claudepaillet@wanadoo.fr

2 - ORGANISATION GENERALE

2.1 - Accueil

- Date : dimanche 26 novembre 2023 à partir de 08h30

2.2 - Restauration

- Un repas complet entrée, plat, dessert et boisson sera offert sur le lieu de la compétition (12h30 à 13h30).

3 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

3.1 - Contrôle des licences

Conformément à l'article 3.2 du règlement général permanent des manifestations sportives et de l'article 2.2 du règlement permanent du tennis de table, les participants devront obligatoirement présenter :

- la carte membre-licence de la FCD de la saison en cours ;
- et si nécessaire :
- tout justificatif lié à une situation spécifique.

En cas de non-présentation de ces documents, la participation au challenge sera refusée et ne donnera lieu à aucun remboursement des frais d'inscription. Il appartient donc à chaque club participant de s'assurer, quelques jours avant la compétition, que ses joueurs soient bien en possession de ces documents. Aucune dérogation ne sera acceptée.

3.2 - Droits d'engagement

Ils sont fixés à 5 € par joueur.

3.3 - Récompenses

Le classement général donne lieu à une médaille pour le vainqueur et le finaliste du tableau principal ainsi que du tableau scratch. Les récompenses seront distribuées à la fin du challenge.

4 - DEROULEMENT ET PROGRAMME DE LA COMPETITION

4.1- Programme (sous réserve de quelques modifications si nécessaires) :

Accueil : 8h30

Fin échauffement : 9h00

Début de la compétition (matches de poules) : 9h00

½ finales-Principal/Scratch : 15h15

Finale- Principal/ Scratch : 15h45

Remise des médailles et rangement : 17h00

4.2- Horaires de la compétition :

- de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. (Repas de 12h30 à 13h30)

Les matchs seront assurés par un superviseur issu de la Fédération Française de Tennis de Table. Tous les compétiteurs devront apporter leurs propres matériels.

Pour le bon déroulement, l'organisation se réserve le droit d'effectuer des rassemblements de catégories d'âges en toute sécurité si besoin.

5- ENGAGEMENTS

Les engagements se font via SYGEMA obligatoirement avant le mercredi 8 novembre 2023.

Les jeunes à compter de 16 ans pourront participer. Toute personne en situation de handicap mais autonome aura accès à la manifestation sans frais d'engagement.

6 - ASSURANCES

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que du contrat d'assurance automobile souscrit par La fédération auprès de la GMF.

7 - SOUTIEN SANITAIRE

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de La fédération (titre II) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Une équipe de premier secours, équipée d'un défibrillateur, apporte son concours au soutien de la manifestation. Le service des Sapeurs-Pompiers de la ville de Châtillon a été informé de l'organisation de cette manifestation sportive.

8 - SANCTIONS SPORTIVES

Application des règlements de discipline de la Fédération des Clubs de la Défense (et éventuellement de la fédération délégataire).

9 – DEVELOPPEMENT DURABLE

La FCD milite pour que ses activités soient réalisées dans le respect des règles élémentaires du développement durable ; dans cette optique, les bonnes pratiques environnementales seront privilégiées, l'ensemble des documents relatifs à cette manifestation sera transmis par email, et, à l'issue de la compétition, les lieux seront laissés propres.

10 – DROIT A L'IMAGE

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise pendant la manifestation aux fins d'illustrer les activités de la FCD.

11 - COMPTE-RENDU

A l'issue de la manifestation, le CTSN adressera au Président de la ligue de la FCD un compte-rendu sur le déroulement de la compétition, ainsi que les résultats détaillés et le bilan financier accompagné des originaux des factures et pièces justificatives.

12 - FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT

Aucun frais d'hébergement ni de déplacement ne seront pris en compte par la ligue IDF-FCD. Chaque participant est autonome.

DESTINATAIRES (SYGEMA)

- La Fédération des Clubs de la Défense**
 - Président de la Commission sportive
 - Conseiller technique national concerné
 - Bureau sport/formation
- La Ligue IDF.**
 - Président de la ligue
 - Secrétariat pour archives / chrono
- Les autres ligues (CVL, PACA Corse, N-E, OUEST, N-A, BFC, OCC, ARA)**

Le Président de la Ligue Ile-de-France
de la Fédération des clubs de la Défense
Fabien BOSSUS
Original signé